

la convention plénière, par des résolutions destinées à unir de plus en plus étroitement tous ceux qui ont foi dans l'action régénératrice de la France d'Amérique.

Plusieurs discours furent ensuite prononcés. L'honorable juge Landry fut particulièrement heureux.

L'avenir dira mieux que tous les discours la portée des efforts déployés, dans le but de rapprocher et de vivifier les éléments de la nationalité acadienne, encore si cruellement éprouvée.

Mais l'on voit clairement que le danger de la persécution ouverte a fait place à celui de l'assimilation. Si on ne se hâte de pourvoir d'écoles françaises les paroisses acadiennes isolées, on peut se résoudre à leur apostasie nationale.

Et puisqu'il est constaté que la conservation de la langue française est une barrière presque infranchissable à l'envahissement du matérialisme et de l'indifférence religieuse, c'est le devoir de tout bon catholique de travailler à cette oeuvre ou du moins d'encourager ceux qui y consacrent leur influence.

Nous avons foi en l'avenir du peuple acadien. Son développement est trop merveilleux pour n'y pas voir une protection spéciale de la Providence. Les recrues acadiennes de prêtres et de religieuses viendront tôt ou tard s'unir à nous, pour travailler à l'évangélisation des immenses contrées ouvertes au zèle des Canadiens-français. Saluant aujourd'hui le vigoureux élan de la vie religieuse et nationale des Acadiens, nous espérons qu'un jour ils viendront prendre place dans nos rangs, pour servir, sur un plus vaste théâtre la cause de l'Eglise.

Qu'ils oublient leur douloureux passé. Mais si leurs cœurs s'y refusent, qu'ils l'évoquent pour exalter cette haute pensée du poète qu'ils ont si loyalement acclamé au jour de leur fête nationale :

*Notre vengeance à nous, c'est de rester Français.*

LUDOVIC D'EU.